RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Occitanie

ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT DENIS EN MARGERIDE

Conclusion sanitaire

2024

Ce réseau présente des non-conformités microbiologiques épisodiques. Les recommandations d'usage permanentes en place sont maintenues : l'eau ne doit pas être utilisée pour la boisson et les préparations alimentaires des personnes fragiles. Le détail des recommandations est consultable en mairie.
Eau à caractère agressif favorisant la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb s'il est constitutif de votre branchement public ou de votre réseau intérieur. Dans ce cas ils doivent être remplacés. Après quelques jours d'absence, il est recommandé aux usagers de laisser couler l'eau quelques minutes avant de l'utiliser à fins alimentaires.

Indicateur global de qualité

C

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : COMBETALADE AMONT, COMBETALADE AVAL, SALACRUX. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 138 personnes sur 1 commune (SAINT-DENIS-EN-MARGERIDE). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE SAINT DENIS EN MARGERIDE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE SAINT DENIS EN MARGERIDE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — C — Anomalies régulières

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **50 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,74 mg/L**
Valeur maxi : **0,83 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **275**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**
Année prise en compte : **2021**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur maxi : **0,21 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,8 °f**
Valeur maxi : **0,9 °f**

Édité le **25/03/2025**

UDI **048001385**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Occitanie - Direction départementale de la LOZÈRE - 1, Avenue du Père Coudrin - Immeuble "Le Torrent" - 2ème étage - CS 90136 48005 MENDE CEDEX
04 66 49 40 70
ars-oc-dd48-sante-environnement@ars.sante.fr